

Instructions de sécurité des moteurs asynchrones basse tension SERMES Motorisation

1. Remarques générales

1.1. Utilisation de la documentation

Cette documentation fait partie intégrante du produit. Elle est destinée aux personnes qui transportent, installent, mettent en service et réalisent des opérations de maintenance sur le produit. S'assurer que ces personnes ont pris connaissance et compris les instructions ci-dessous avant toute opération. En cas d'incompréhension de certaines informations, prendre contact avec votre distributeur.

1.2. Structures des instructions

1.2.1. Présentation d'une consigne relative à une instruction



TEXTE DE SIGNALISATION	
	Source du danger
	Risque en cas de non-respect des consignes
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures préventives

1.2.2. Signification des symboles

	Danger général
	Avertissement : risque électrique
	Avertissement : surfaces chaudes
	Avertissement : charge suspendue
	Avertissement : risque d'écrasement
	Avertissement : démarrage automatique

1.2.3. Signification des textes de signalisation

Texte de signalisation	Signification	Conséquence en cas de non-respect
DANGER	Danger imminent	Blessures graves ou mortelles
AVERTISSEMENT	Situation potentiellement dangereuse	Blessures graves ou mortelles
PRUDENCE	Situation potentiellement dangereuse	Blessures légères
ATTENTION	Risque de dommages matériels	Endommagement du produit ou du milieu environnant
REMARQUE	Conseil facilitant la manipulation	

2. Personnel qualifié

Toutes les interventions sur le matériel doivent être exécutées exclusivement par du personnel qualifié et formé, conformément aux normes DIN VDE 0105 ou IEC 60364. Une personne est considérée comme qualifiée si elle dispose des qualifications suivantes en électromécanique et électrotechnique :

- Montage et installation mécanique.
- Maintenance et élimination de défauts mécaniques.
- Habilitation électrique pour la zone et les opérations réalisées.
- Installation électrique basse tension.
- Connaissance des instructions d'installation, d'utilisation et de maintenance des produits.

Les tâches relatives au transport, stockage, manutention et recyclage du matériel doivent être réalisées par des personnes présentant la formation adéquate à la manutention du matériel.

3. Consignes essentielles de sécurité

AVERTISSEMENT

Danger de mort durant le fonctionnement du à des éléments nus sous tension, pièces en rotation ou surfaces chaudes.

Blessures graves ou mortelles.



- Tous les travaux de transport, stockage, installation, montage, raccordement, mise en service, entretien et maintenance doivent être assurés par du personnel qualifié.
- Il est impératif de respecter les instructions des documentations suivantes pour les opérations de transport, stockage, installation, montage, raccordement, mise en service, entretien et maintenance :
 - Données de la plaque signalétique.
 - Instructions d'installation, d'utilisation et de maintenance.
 - Contraintes spécifiques à l'application.
 - Consignes de sécurité et réglementations en vigueur localement.
- Ne pas installer un matériel endommagé.
- Ne pas mettre sous tension un matériel sans les capots (ventilateur) et couvercles (boîte à bornes) de protection prévus à cet effet.
- Le matériel doit être implanté conformément aux instructions.
- L'exploitant doit veiller à une installation, utilisation et maintenance correcte.

4. Transport et manutention

A réception, vérifier que le matériel n'a pas été endommagé.



PRUDENCE

Mauvais fonctionnement du produit en cas de dommages dus au transport.

Blessures légères.

- Vérifier l'état du matériel à la livraison.

Visser solidement des œillets de manutention conformes à la DIN 580 dans les taraudages prévus à cet effet. Ils ont été dimensionnés pour supporter le poids du moteur seul. Il est interdit d'ajouter des charges supplémentaires. Si le moteur ne comporte qu'un œillet de manutention, l'angle maximal d'inclinaison ne doit pas dépasser 30° par rapport à l'axe vertical.

Si le moteur comporte deux crochets de levage intégrés à la carcasse, utiliser ces deux crochets pour le transport. Veiller à une répartition équilibrée des masses. Dans ce cas, l'angle maximal d'inclinaison ne doit pas dépasser 45° par rapport à l'axe vertical.



AVERTISSEMENT

Danger d'écrasement dû à une mauvaise manutention.

Blessures graves ou mortelles.

- Toujours vérifier l'état et le montage des œillets de manutention et des crochets de levage avant de soulever le moteur.
- Ne jamais soulever le moteur par le bout d'arbre, le capot ventilateur ou les pattes de fixation.
- Vérifier la charge maximale utile du dispositif de levage utilisé par rapport à la masse indiquée sur la plaque signalétique.

5. Interventions électriques et mécaniques

Toute intervention sur le matériel à proximité d'éléments pouvant être mis en rotation (bout d'arbre, ventilateur, clavette) doit être réalisée lorsque celui-ci est à l'arrêt et protégé contre un redémarrage intempestif, automatique ou involontaire.



AVERTISSEMENT

Risque de se faire entraîner par une pièce mise en rotation de manière inattendue.

Blessures graves ou mortelles.

- S'assurer que le matériel est hors tension et ne peut être remis sous tension avant toute intervention à proximité des pièces pouvant être mises en rotation.

Tous les circuits électriques doivent être mis hors tension et protégés contre une remise sous tension inopinée durant toutes les interventions effectuées à proximité de pièces nues potentiellement sous tension, en particulier le bornier de raccordement et les câbles d'alimentation.



AVERTISSEMENT

Risque de choc électrique.

Blessures graves ou mortelles.

- S'assurer qu'une mise à la terre et en court-circuit a été réalisée avant intervention.
- S'assurer que le matériel est hors tension avant toute intervention à proximité des pièces potentiellement sous tension.
- Porter les équipements de protection individuels adéquats.

Certaines interventions de maintenance (mesures, essais) ne peuvent être réalisées hors tension. S'assurer alors que seules des personnes possédant le

niveau d'habilitation électrique nécessaire et avec les équipements de protection individuels adéquats réalisent ces interventions.



DANGER

Risque de choc électrique.

Blessures graves ou mortelles.

- Ne pas toucher les pièces nues sous tension.
- Porter les équipements de protection individuels adéquats.

Durant le fonctionnement, la température du matériel peut atteindre jusqu'à 100°C. Ne pas toucher le moteur. Une fois le moteur mis hors tension, la surface peut rester chaude longtemps.



PRUDENCE

Risque de brûlures.

Blessures légères.

- Utiliser des gants de protection adéquats pour manipuler le moteur.
- Vérifier la température du moteur avant toute intervention.

6. Déclaration UE de Conformité



DECLARATION UE DE CONFORMITE

Par la présente, nous déclarons que les moteurs asynchrones basse tension triphasés et monophasés, désignés par les types :

**SM, SM2, SM3
ST3, ST4
MTA, MT2, MT3, MT4, BTA
QS, Q2E, Q3E, Q4E, Q2H, Q3H, Q4H, Q2B
MH1, MH2, MH3, MHMP
MMP, MMD
SPL**

et y compris toutes les modifications effectuées, sont conformes aux prescriptions des Directives et aux Règlements de l'Union Européenne suivants :

2011/65/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

2009/125/CE

Directive du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (ErP)

(Les moteurs répondant à la directive 2009/125/CE portent le mention "ErP" sur leur plaque signalétique, X étant égal à 1, 2, 3 ou 4 selon EN 60034-30-1)

(UE) No 2019/1781

Exigences en matière d'écoconception applicables aux moteurs électriques et aux variateurs de vitesse conformément à la directive 2009/125/CE

2014/35/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (Basse Tension)

2014/30/UE

Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (CEM)

La conformité à ces Directives et Règlements est attestée par le respect des normes harmonisées suivantes :

EN 61000-6-2 : 2005, EN 61000-6-4 : 2007 +A1 :2011, EN60038 :2011, EN 60204-1 :2006, EN60034-1 :2010+Cor. :2010

Les produits spécifiés sont prévus pour être incorporés dans une machine. Ils ne doivent pas être mis en service tant que la machine équipée de ces moteurs n'a pas été déclarée conforme à la directive **2006/42/CE**.

Strasbourg, le 2 mai 2023



François STEINMETZ
Responsable d'Activité – Achats & Technique

7. Utilisation conforme à la destination

Le matériel est destiné à une utilisation professionnelle. Les moteurs électriques basse tension ne sont pas soumis à la directive 2006/42/CE. Ils sont prévus pour être incorporés dans une machine. Ils ne doivent pas être mis en service tant que la machine équipée de ces moteurs n'a pas été déclarée conforme à la directive 2006/42/CE.

L'utilisation en zone Atex est interdite, sauf indication contraire figurant sur la plaque signalétique.

Les moteurs sont dimensionnés pour des températures ambiantes comprises entre -20°C et +40°C ainsi que pour des altitudes d'utilisation ≤ 1000 m au-dessus du niveau de la mer.

Les conditions du site d'utilisation doivent correspondre aux indications de la plaque signalétique.

Ces instructions de sécurité ne constituent pas un manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance. Pour tout ce qui concerne l'installation, l'utilisation et la maintenance du matériel, se reporter au document correspondant sur www.sermes.fr > Centre de téléchargement.



sermes.fr



27840253

2-M-1002-01B-0523